Le magazine d'information
de la Ville de Verviers
www.verviers.be • info@verviers.be

CANAL V

N°50 • Mars 2010

Spintay : Dernière ligne droite

A en juger par les nombreuses réactions des médias, du monde politique et des acteurs économiques, la perspective de la création d'un « retail park » à Soumagne replace le dossier Foruminvest dans l'actualité.

Le projet soumagnard est-il raisonnable et viable sur un plan économique ? Sûrement pas lorsqu'on connaît la saturation de l'offre commerciale liégeoise depuis l'ouverture de Mediacité et lorsqu'on sait que Verviers finalise son projet de revitalisation urbaine du quartier Spintay qui prévoit un centre commercial de 25.000 m².

Au-delà de l'opposition au projet de Soumagne, l'occasion est bonne de rappeler à tous ceux qui s'en émeuvent que la création d'un complexe commercial moderne dans notre centre ville a pour but précisément d'endiguer la fuite de la clientèle de la région de Verviers vers Liège en redynamisant notre offre commerciale.

Les aménagements des espaces publics et la création d'un grand parking sécurisé qui accompagnent le projet rendront le centre ville plus attractif et plus convivial.

Cet investissement privé d'environ 200 millions d'euros aura des effets bénéfiques pour nos entreprises régionales et créera un bon millier d'emplois directs et indirects dans une région où le chômage reste élevé.

Les nouveaux plans, modifiés pour prendre en compte les observations et remarques constructives, vont être déposés par le promoteur et feront l'objet d'une enquête publique.

Au-delà d'une procédure longue et lourde, il importe aujourd'hui que l'unanimité verviétoise qui s'est manifestée contre le projet de Soumagne se retrouve derrière celui de Spintay engagé dans la dernière ligne droite. Ceux qui ne le comprendraient pas risqueraient de condamner Verviers à n'être qu'une « cité dortoir » sans attrait.

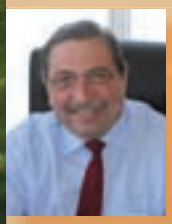

Claude DESAMA,
Bourgmestre de Verviers

CANAL V

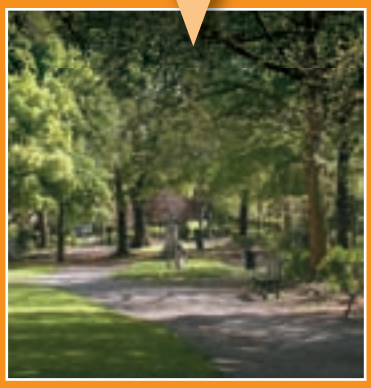

En couverture : Parc Fabiola

Sommaire

JOURNEE DE L'EAU
L'UNIVERSITE DE LIEGE REJOINT LE FESTIVAL «AU FILM DE L'EAU» 2

SYMPOSIUM H2O 3

MOKAMO : UN ELEPHANT POUR LE CONGO.....3

FESTIVAL DE GUITARE : JOHNNY WINTER, DARAN… 4

GRANDE BROCANTE ET CHASSE AUX ŒUFS.....5

VACANCES DE PAQUES PLAINE PELTZER 5

DOSSIER : CERTAINS TRAVAUX NECESSITENT UN PERMIS : RENSEIGNEZ-VOUS !.....6

2EME EDITION DES RENCONTRES POUR L'EMPLOI..... 8

LE DETECTEUR DE FUMEE PEUT VOUS SAUVER LA VIE..... 9

DEFIS-VESDRE LANCE LE PROJET « ITINERAIRES » 9

L'ENCADREMENT DES PEINES ALTERNATIVES : UNE AUTRE FORME DE RÉPARATION POUR LA COLLECTIVITÉ 10

POLICE VESDRE : AVEC LE PRINTEMPS, REPRENEZ VOS BONNES HABITUDES ! 11

LA RENTREE DU CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS 12

JARDINS SANS PERSTICIDES 13

2010 – ANNEE INTERNATIONALE DE LA BIODIVERSITE..... 14

« HE CHANGES » UN PROJET POUR AMELIORER LES LIENS SOCIAUX 15

CONCERT CLASSIQUE GRATUIT A ST-REMACLE LE 7 AVRIL..... 15

AGENDA..... 16

DU 22 MARS AU 26 MARS

L'UNIVERSITE DE LIEGE REJOINT LE FESTIVAL « AU FILM DE L'EAU »

verviers AU FILM DE L'EAU

Pour son édition 2010, le Festival International « Au Film de l'Eau » de Verviers a lié un partenariat avec l'Université de Liège à travers ses Espaces Botaniques. Ensemble, les partenaires développeront le Festival avec de nouveaux acteurs liégeois et mettront en commun des projets à haute valeur éducative.

Les Espaces Botaniques Universitaires sont une asbl de l'Université de Liège regroupant l'ancien Jardin botanique de Liège, l'Observatoire du Monde des Plantes, le Jardin botanique du Sart-Tilman et le Jardin du Monde. L'asbl fait partie de l'Embarcadère du Savoir. **(www.espacesbota.ulg.ac.be)**

Le Festival présentera une série de films proposés gratuitement au grand public à l'Espace Duesberg les mardi, mercredi, jeudi et vendredi dès 20h. Il fera aussi la part belle aux activités pédagogiques à destination des écoles, au Polygone de l'eau et à l'Espace Duesberg, sur la thématique de l'eau et du développement durable, du 22 au 25 mars.

Tout en conservant son identité et son ancrage verviétois, le Festival étend son aire de diffusion à la cité Ardente. Une soirée avec projection et conférence aura lieu à l'Université de Liège le mercredi 24 mars en collaboration avec les Espaces Botaniques et en marge du Printemps des Sciences.

DATES :

- **Du 22/03 au 26/03/2010 à Verviers**
  soirée d'ouverture sur invitation le 22 mars au Cinépointcom à Verviers
- **Du 31/03 au 1/04/2010 à Liège**
  soirée de clôture sur invitation le 26 mars à l'Espace Duesberg à Verviers.

INFOS : Service des Evènements 087/32 53 20 • www.aufilmdeleau.org

LES 19 ET 20 MARS

SYMPOSIUM H2O

Les 19 et 20 mars prochain, le Soroptimist International de Belgique consacrera son symposium à l'importance de la gestion des ressources en eau.

Afin de réussir cet événement, les organisateurs ont mis les petits plats dans les grands. C'est ainsi que des orateurs renommés comme Maud Fontenoy viendront fouler le sol verviétois afin de partager leur passion et leurs craintes au sujet de l'eau. De nombreuses associations locales se joindront à l'organisation : le CRIEE de Bérinzenne, les classes d'eau, Aqualaine, la Fondation Nicolas Hulot, SourcOrama, le Polygone de l'eau, le Contrat de Rivière Vesdre, l'asbl OREE et la station d'épuration de Wegnez.

La Ville de Verviers est partenaire de l'organisation et aidera à la bonne réalisation de ce Symposium H2O. Le Plan Communal de Développement de la Nature de Verviers participera aussi en organisant une activité de découverte de la rivière, des zones humides et de la restauration de mares dans le Bois du Fiérain.

L'événement se déroulera sur deux journées.

- **Le vendredi 19 mars, journée écoles :** le Soroptimist International de Belgique invite 20 classes de 5ème et 6ème primaires des trois communautés à participer à une journée de sensibilisation à la problématique de l'eau. Le but de cette journée est d'offrir aux enfants et aux enseignants des animations sur l'avenir des ressources en eau afin de les conscientiser sur son importance, son gaspillage, la pollution ou le problème de son accès tellement crucial dans certaines parties du monde.

- **Le samedi 20 mars** sera dédié aux adultes. Un colloque réunira des conférenciers de renom, tant francophones que néerlandophones, reconnus pour leur compétence dans le domaine de l'eau. Il se déroulera au CTLM à partir de 9h et sera suivi d'un débat avec le public.

Les deux jours, la compagnie de danse de Fabienne Henrot présentera un spectacle sur le thème de l'eau, « Water Earth Tour », le Tour du Monde de l'Eau.

INFOS

Service de l'Environnement
Tél. : 087/32 75 55
Soroptimist Verviers
Tél. : 087/64 62 51

MOKAMO : UN ELEPHANT POUR LE CONGO

La Ville de Verviers et son service de la Coopération au Développement soutiennent, avec le Centre Hospitalier Peltzer (CHPLT) et plusieurs services-clubs, le projet de réhabilitation et de rénovation d'un hôpital régional, actuellement dévasté, à MOKAMO, en République Démocratique du Congo.

Pour sensibiliser à cette cause et aider à atteindre cet objectif, la Ville de Verviers a favorisé l'implantation de la sculpture interactive «TEMBO», du sculpteur Alain De Clerck, sur la Place Verte, à partir du 4 mars 2010, pendant plus d'un mois.

TEMBO est une sculpture symbolisant un éléphant qui crache de l'eau pour arroser l'Afrique, activable par le simple envoi d'un SMS au n° 2010. Il sera ainsi possible d'activer un sms de n'importe où en Belgique et de voir TEMBO cracher immédiatement de l'eau, via le site www.omd2010.org. L'eau retournera à la fontaine et le coût du SMS, 1 euro, sera intégralement versé au projet MOKAMO.

Il est important que les citoyens de Verviers, capitale wallonne de l'eau, se mobilisent autour de cette action qui propose un geste simple pour montrer combien la problématique de l'eau, cruciale et vitale au niveau planétaire, préoccupe et doit impliquer chacun d'entre nous.

INFOS

Service de la Coopération au Développement
Tél. : 087/32 52 11

DU 1ER MARS AU 24 AVRIL

FESTIVAL DE GUITARE : JOHNNY WINTER, DARAN…

Du 1er mars au 24 avril, Verviers résonnera de tous les styles de guitares. Francis Geron du Spirit of 66 en partenariat avec le service Culture de la Ville de Verviers vous proposent de découvrir un panel de guitaristes aussi diversifiés que talentueux. A noter : pour la première fois, un concert de Flamenco, avec Juan De Lerida.

PROGRAMME :

• 01 mars • 20h00 • Spirit of 66
Swinging Blues
Duke ROBILLARD (USA)

• 02 mars • 20h00 • Spirit of 66
Country Rock
Jackson TAYLOR & The Sinners (USA)

• 06 mars • 21h00 • Spirit of 66
Rock français
DARAN (F)

• 09 mars • 20h00 • Spirit of 66
Jazz
Julian CORYELL * Karmah AUGER *
Nicklas SAMPLE (USA)

• 12 mars • 21h00 • Spirit of 66
Blues
Ana POPOVIC (SRB)

• 12 mars • 20h00 • Spirit of 66
Blues Rock
Coco MONTOYA (USA)

• 16 mars • 21h00 • Spirit of 66
Homage / Tribute
LETZ ZEP (UK) plays LED ZEPPELIN

• 23 mars • 20h00 • Spirit of 66
Flamenco
Juan DE LERIDA (SP/F)

25 mars • 20H00
• Le Kursaal / LIMBOURG
Blues Rock
JOHNNY WINTER (USA)
+ **Roman** (B)

• 29 mars • 20h00 • Spirit of 66
Irish Blues
Pat McMANUS (IRL)

• 10 avril • 21h00 • Spirit of 66
Acoustic
Jacques STOTZEM (B)

Clin d'œil :

• 27 mars • 20h00 • Spirit of 66
Championnat de Belgique **AIR GUITAR**
Entrées & Inscriptions GRATUITES

INFOS
www.festivaldelaguitare-verviers.be
Abonnements : 99 euros
(En vente uniquement au SPIRIT OF 66)

Réservations :
087/76 32 71 ou 087/35 24 24

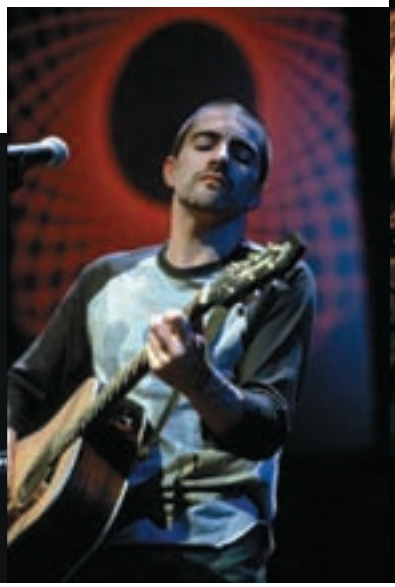

Photo : Saint-Sernin

LE 3 AVRIL ET LE 5 AVRIL

GRANDE BROCANTE ET CHASSE AUX ŒUFS

Les festivités pascales reviennent avec les beaux jours : Organisée en partenariat avec le journal Le Jour et Radio Nostalgie, **la chasse aux Œufs de déroulera le samedi 3 avril à 15h au parc de l'Harmonie**. Elle est destinée aux enfants de moins de 12 ans. Un encadrement est prévu pour les plus petits. Des œufs en coton seront dispersés dans le parc et les enfants pourront les échanger contre un sachet d'œufs en chocolat.

La Grande Brocante aura lieu le lundi de Pâques, 5 avril. 600 brocanteurs occuperont le centre ville et accueilleront dès l'aube les flâneurs et amateurs en quête de l'objet rare, précieux ou insolite.

INFOS : Cellule Evènements
62 rue du Collège • Tél. : 087/32 53 16 • 087/32 53 18

LE REQUIEM DE MOZART AU GRAND THEATRE

« Cette œuvre classique est un monument à défendre qui demande une préparation très prenante » explique Antoni Sykopoulos, ancien élève du Conservatoire qui poursuit une carrière internationale. Pour ce concert, le Baryton verviétois a aussi pris en charge la préparation des chœurs qui proviennent tous de la région. Sa partenaire lyrique, la Soprano Véronique Solhosse, finaliste du Concours Reine Elisabeth, 1er prix du Concours de Paris, lui donnera la réplique tout en douceur. L'Ensemble Orchestral Mosan, en parfaite osmose pour défendre la musique de Mozart, nous promet comme de coutume une interprétation grandiose, dirigé avec maestria par Jean-Pierre Haeck.

SAMEDI 8 MAI À 20H ET DIMANCHE 9 MAI À 17H
AU GRAND THÉÂTRE
RÉSERVATIONS : 087/39 30 30
PRIX DES PLACES : 22 ET 16 EUROS

DOSSIER

CERTAINS TRAVAUX NECESSITENT UN PERMIS : RENSEIGNEZ-VOUS !

Nul n'est censé ignorer la loi. En matière d'urbanisme, en ce début d'année 2010, la Région wallonne a confirmé que la période d'amnistie pour les infractions urbanistiques commises avant juin 2007 était terminée.

Désormais, toute infraction doit faire l'objet d'une dénonciation devant le Parquet (constat d'infraction sous forme de procès-verbal) et donner lieu au paiement d'une amende. Après le paiement de l'amende, un permis de régularisation doit encore être introduit.

Il est donc très utile de rappeler quelques obligations quand il s'agit d'effectuer certains travaux.

Pour s'y retrouver, il faut se reporter à la législation et aux arrêtés adoptés par la Région wallonne. L'ensemble des textes se présente sous une forme coordonnée qu'on appelle le Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, en abrégé CWATUPE. Dans le CWATUPE, on doit regarder à l'article 84 qui indique quels sont les actes et travaux qui nécessitent un permis d'urbanisme préalable. Le mot « préalable » est très important, car il n'est pas prévu que les pouvoirs publics approuvent après-coup des travaux déjà réalisés.

Voici une liste, non exhaustive, de travaux soumis à permis d'urbanisme :

- Modifier la couleur ou les matériaux de la façade de votre immeuble, ce qui en modifie l'aspect architectural.
- Modifier la couleur ou les matériaux de la toiture de votre immeuble, ce qui en modifie l'aspect architectural.
- Modifier la couleur ou la structure des châssis de fenêtre ou des portes de votre maison, ce qui en modifie l'aspect architectural.
- Placer une ou plusieurs enseignes, placer un ou plusieurs dispositifs publicitaires sur votre propriété.
- Abattre ou modifier l'aspect d'un ou plusieurs arbres « remarquables », entre autres les arbres isolés à haute tige d'au moins trente ans ou les arbres de coin ou de limite de propriété, de même qu'arracher une haie.

Attention

Toute création de logement dans une habitation existante ou dans un bâtiment artisanal, industriel ou commercial est soumis à permis d'urbanisme.

Par contre, des travaux d'entretien ou de rénovation qui ne modifient pas l'aspect architectural ni ne mettent en danger la stabilité du bâtiment et qui ne visent pas à créer un logement sont dispensés de permis d'urbanisme. Dans les mêmes conditions, et pour autant que cela ne soit pas contradictoire avec des dispositions dans un permis de lotir ou un plan communal d'aménagement, les travaux de transformation d'un rez-de-chaussée d'habitation (moins de 300 m²) en commerce sont également dispensés de permis. Bien entendu, l'ouverture d'un commerce signifie souvent la modification de la façade, la pose d'une enseigne ou l'aménagement d'un parking qui sont tous trois soumis à permis d'urbanisme.

Et les vérandas ?

L'article 263 5° a) permet de placer une véranda avec une simple déclaration urbanistique préalable (formulaire à remplir). Certaines conditions doivent être remplies (superficie, emplacement, etc.).

- Aménager une aire de stationnement en modifiant l'aspect du sol, même pour une place privée ou à usage commercial.
- Modifier sensiblement le relief du sol.

Quelle procédure faut-il suivre ?

Plusieurs cas de figure se présentent. Votre bien se situe-t-il dans un lotissement avec permis de lotir ? Votre bien est-il situé ou non en zone d'habitat (ou en zone d'habitat à caractère rural) ? Votre bien est-il situé dans le périmètre d'un plan communal d'aménagement ? Votre bien est-il situé dans le périmètre d'un règlement communal d'urbanisme partiel (comme celui de la Cité Mallar) ? Ou encore, votre bien est-il situé dans le périmètre de protection d'un site classé ? En fonction des réponses à ces questions, la manière d'introduire la demande n'est pas nécessairement identique. En fonction de la situation du bien et de la nature de la demande, certains organismes seront consultés pour avis.

Faut-il recourir à un architecte pour introduire une demande de permis d'urbanisme ?

Si on se limite aux exemples cités plus haut, le concours d'un architecte n'est pas requis (article 265 du CWATUPE). La composition du dossier est simplifiée (article 291 et article 294 sur l'abattage d'arbres). Mais notez que l'architecte est requis pour toute nouvelle construction et pour les agrandissements destinés à l'habitation ou qui dépassent 40 m^2 ou qui comprennent un ou plusieurs étages supplémentaires.

Comme on le voit, la législation présente une certaine dose de complexité. **Le service de l'Urbanisme est à votre disposition pour toute information complémentaire. Le Bureau de l'Urbanisme, situé Pont Sommeleville, 2 à 4800 Verviers, est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 12h ainsi que les mercredis de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30. Tél : 087/32 75 43**

INFOS

Service Technique de l'Urbanisme
Tél. : 087/32 75 40
Le CWATUPE est disponible en ligne à l'adresse :
http://mrw.wallonie.be/DGATLP/DGATLP/pages/DGATLP/Dwnld/CWATUP.pdf

Bon à savoir

Si l'article 84 du CWATUPE dresse la liste des actes et travaux soumis à permis d'urbanisme, le Gouvernement wallon a établi une liste d'exceptions.
Par exemple, sous certaines conditions (zone au plan de secteur, pas de contradiction avec le permis de lotir, etc.), sont dispensés de permis d'urbanisme :

- une piscine non couverte, à l'arrière du bâtiment par rapport à la voirie, de maximum 50 m^2, à 3 mètres de limites mitoyennes et dont les déblais n'entraînent pas une modification sensible du relief naturel du sol ;
- la pose d'un abri de jardin selon des dimensions limitées (à vérifier auprès du service de l'Urbanisme) ;
- la pose d'un car-port dans certaines configurations (à vérifier auprès du service de l'Urbanisme).

Autres exemples : sont dispensés de permis d'urbanisme :

- la modification des baies en toiture (dans le même plan) pour autant que leur largeur totalise au maximum 25% de la largeur de la façade ;
- le remplacement des parements et des couvertures de toit par des matériaux isolants à condition que les nouveaux matériaux présentent le même aspect extérieur et que l'accroissement d'épaisseur ne dépasse pas 30 cm ;
- le remplacement de châssis par des châssis isolants ayant le même aspect extérieur ;
- les panneaux solaires et photovoltaïques dans certaines configurations (à vérifier auprès du service de l'Urbanisme).

2EME EDITION DES RENCONTRES POUR L'EMPLOI

Fort de son succès de 2009, le service de la Politique de l'Emploi réitère sa formule de «Rencontres pour l'Emploi». Cette journée se déroulera le mercredi 14 avril de 9h30 à 16h à l'Athénée Thil Lorrain.

Ces rencontres permettront aux demandeurs d'emploi de rencontrer des employeurs potentiels ainsi que d'échanger ou de prendre des contacts sur les possibilités de formations.

Trois espaces seront à disposition du public :

• Un espace «Recrutement »
Où les entreprises, les agences d'intérim et le secteur public pourront diffuser leurs offres d'emploi et rencontrer les candidats.

• Un espace «Conseils»
Où les demandeurs d'emploi trouveront conseils et informations sur les aides à l'embauche, la création d'activités, les entretiens d'embauche, la rédaction d'un CV, les formalités à accomplir (Forem, Onem, syndicats, AWIPH…).

• Un espace « Formations »
Dédié plus particulièrement aux formations (EFT, OIS, Formation Forem…) en lien avec les emplois et les opportunités disponibles.

INFOS
Service de la Politique de l'Emploi
Tél. : 087/32 75 65

SERVICE RÉGIONAL D'INCENDIE

LE DETECTEUR DE FUMEE PEUT VOUS SAUVER LA VIE

Ce n'est pas le feu qui tue mais les fumées. C'est pourquoi les incendies nocturnes d'habitations sont les plus meurtriers : les victimes sont piégées et asphyxiées durant leur sommeil.

En 2009, les pompiers de Verviers sont intervenus à 46 reprises pour des feux d'habitation, un chiffre qui n'est pas négligeable.

Le 21 octobre 2004, le Gouvernement wallon votait un décret rendant **obligatoire** l'installation d'au moins **un détecteur de fumée** optique autonome dans chaque logement. Il s'agit d'un petit appareil fonctionnant avec des piles et qui se fixe à l'aide de deux vis. Il peut même être collé au plafond.

Les règles de base sont les suivantes : un détecteur de fumée par niveau et par 80 m² de surface au sol. L'installation des appareils doit être réalisée par le propriétaire. Le remplacement des piles incombe au locataire. Un tel détecteur coûte environ 12€uros. **12€uros pour sauver une vie ou sauver votre maison, c'est dérisoire !**

Le détecteur de fumée optique autonome est votre allié principal à condition de **remplacer les piles usagées.**
Il peut vous protéger ainsi que votre famille et sauver vos biens.

Petit rappel : en cas d'incendie, formez le 100 pour appeler les pompiers. Restez calme, répondez clairement aux questions et indiquez précisément l'endroit du sinistre.

INFOS
Retrouvez toutes les informations utiles sur **www.infodetecteurs.be**
N'hésitez pas à contacter le service incendie de Verviers par mail : **pompiers@verviers.be**

DEFIS-VESDRE LANCE LE PROJET « ITINERAIRES »

Le service Défis-Vesdre, qui accompagne les personnes fragilisées vers l'insertion sociale et professionnelle, leur a proposé de réaliser un portfolio (book) de leur itinéraire : un projet destiné à valoriser leurs compétences et leurs diversités culturelles.

Ce projet a été introduit en mai 2009 auprès des Assises de l'Inter culturalité. Il relie à la fois les acteurs de l'insertion et permet de rencontrer les attentes d'un public éloigné de l'emploi.
Plusieurs activités étaient proposées dans ce cadre : visite de musée, de centres de formation, activités conviviales. Des activités qui ont permis aux participants d'élargir leurs horizons, d'aller vers les autres, et d'acquérir les techniques nécessaires à la création de leur « book ».

Portfolios, fresque, à partir de photos, textes, dessins, etc… montrent leurs différents parcours. Les réalisations seront visibles lors de la soirée de clôture du projet « Oser la Démocratie », le 19 mars à partir de 19h à la Maison de la Laïcité.

L'ENCADREMENT DES PEINES ALTERNATIVES : UNE AUTRE FORME DE RÉPARATION POUR LA COLLECTIVITÉ

Vous êtes responsable d'un service public ou d'une asbl de la région verviétoise et vous désirez une aide bénévole pour la réalisation de vos travaux ou de vos activités, faites appel à l'Encadrement des Peines Alternatives (LEPA).

Ce service de la Ville encadre des personnes reconnues responsables d'un délit ou d'une infraction. L'accompagnement s'effectue en étroite collaboration avec la Maison de Justice de Verviers.

Ses objectifs sont les suivants :

- améliorer la prise de conscience quant aux dommages occasionnés
- éviter le sentiment d'impunité engendré par le classement sans suite
- favoriser la réinsertion
- diminuer la criminalité et la récidive.

Les formations individuelles en fonction du délit (FI)

La personne bénéficie d'un suivi psycho-social personnalisé afin de l'aider à trouver des réponses adaptées et des alternatives à ses comportements préjudiciables.

Plusieurs types de délits sont traités : violence conjugale, violence intrafamiliale, racisme, vol, assuétude, roulage, …

La Peine de Travail Autonome et le Travail d'Intérêt Général (PTA)

La personne condamnée à une peine de travail l'effectue bénévolement dans un service public ou une asbl. Si cette mesure échoue, la PTA est assortie d'un emprisonnement ou d'une amende.

Préparer les repas dans les maisons de retraite, effectuer des travaux d'entretiens dans une asbl de quartier, aider une maison de jeunes à organiser un concert, participer aux plantations avec les ouvriers communaux, aider au tri des déchets dans un parc à conteneurs, maintenir et rénover les bâtiments gérés par Logivesdre, entretenir les plaines de jeux communales, tels sont les travaux qui peuvent être réalisés par les personnes condamnées à une PTA.

En 2009, LEPA a traité 817 dossiers et doit faire face à une demande accrue de travail pour ses prestataires. **Si votre asbl a besoin d'aide pour ses travaux ou ses activités, n'hésitez pas à contacter LEPA.**

INFOS

Equipe LEPA
Rue des Alliés 21 - 4800 Verviers
Tel. : 087/35 37 25

ZONE DE POLICE VESDRE

AVEC LE PRINTEMPS, REPRENEZ VOS BONNES HABITUDES !

Avec le retour du printemps, ce sont les beaux jours qui se profilent. Afin que chacun puisse légitimement en profiter, la Police Vesdre rappelle l'existence du Règlement zonal de police (RZP) qui définit des règles concernant les petites choses de la vie quotidienne, et permet d'améliorer le « mieux vivre ensemble ».

Evidemment, l'entretien de son jardin est de première actualité. Tout riverain doit veiller à ce que les branches de ses plantations ne se trouvent pas à moins de 4,5 mètres au-dessus d'une route, et à moins de 2,5 mètres au-dessus d'un accotement ou d'un trottoir. Dans tous les endroits où elles sont susceptibles de gêner la circulation, les haies situées le long de la voie publique ne dépasseront jamais 1,40 mètre de haut.

Chaque terrain doit être entretenu de façon à ne pas nuire aux parcelles voisines ou à l'aspect esthétique de son environnement. Les herbes doivent être tondues ou fauchées au minimum deux fois par an, une fois avant le mois de juillet et une seconde fois avant la fin du mois de septembre. Il faut aussi veiller à balayer et à désherber devant ses propriétés.

Evitez les feux dans les jardins

Quant aux déchets végétaux, comme pour tout autre déchet, il n'est naturellement pas permis de s'en débarrasser sur la voie publique ou sur un terrain situé en bordure de celle-ci. Ils sont à composter ou à amener dans son recyparc. Certains citoyens ont la mauvaise habitude de les brûler. Attention : suivant le Code rural, les déchets végétaux ne peuvent être brûlés, sous certaines conditions, que si le feu se fait à plus de 100 mètres des habitations, mais cela est fortement déconseillé vu le dégagement de dioxine ainsi généré. Pas question par contre de brûler un quelconque déchet dans son jardin ! Qu'il s'agisse de carton, de papier, d'emballages en plastique,... cela est strictement défendu.

Le printemps et l'été sont synonymes d'activités diverses, de fenêtres ouvertes et donc souvent de bruit. Il faut savoir, qu'en plus d'autres textes officiels relatifs à la lutte contre le bruit, le RZP interdit, la nuit comme la journée, tous les bruits ou tapages de nature à troubler la tranquillité des habitants, lorsque ces bruits ou tapages sont causés sans nécessité.

Tranquillité publique

Les habitants sont tenus de régler leur radio, leur télévision ou tout appareil similaire de façon à ne pas troubler la tranquillité publique. Sauf en cas d'autorisation délivrée par l'autorité compétente, il n'est pas autorisé d'utiliser, sans nécessité, même sur un terrain privé, des engins à moteur, comme une tondeuse ou une tronçonneuse, produisant des bruits de nature à troubler la tranquillité publique.

Les propriétaires ou détenteurs d'animaux veilleront à ce que les aboiements, hurlements, chants et autres cris ne troublent pas la tranquillité ou le repos des habitants.

Les infractions au Règlement zonal de police sont passibles d'une sanction administrative allant de 50 à 250 euros. Cependant, la verbalisation n'est pas un objectif en soi. Elle n'est qu'un moyen pour règler une situation problématique. La meilleure solution reste toujours l'attention que prête chacun à son propre comportement et qui permet de garantir la tranquillité de tous.

Le RZP peut être consulté en ligne sur le site Internet de la Police Vesdre : **www.policevesdre.be**

LA RENTREE DU CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

Voici la liste des élus au Conseil Communal des Enfants. Leur installation officielle a eu lieu le 3 mars dernier. Ils « tiendront conseil » dès le 10 mars.

1. Adyater Soumayya (Pres-Javais)
2. Atop Burak (Centre)
3. Bouchlagham Saloua (Hodimont Ouest)
4. Bricteux Antoine (Hougnes)
5. Candido Helder (Ensival bas)
6. Coelen Axelle (Gerardchamps/gare)
7. Darimont Valentine (Stembert bas)
8. Detilloux Sebastien (Abattoir)
9. Dries Jean-Marie (Boulevards)
10. Filippozzi Lola (Mangombroux)
11. Ghourdou Nissrine (Ensival Haut)
12. Gilson Romain (Stembert bas)
13. Guennouf Reda (Hodimont Ouest)
14. Hagelstein Lydie (Hougnes)
15. Hendrick Damien (Heusy)
16. Hendrick Méline (Stembert bas)
17. Lambion Julien (Ensival Haut)
18. Lanckohr Ophélie (Petit-Rechain)
19. Lehance Denise (Centre)
20. Lekas Ludovic (Lambermont)
21. Lysten Sean (Mangombroux)
22. Marin Louis (Heusy)
23. Michel Lucas (Hougnes)
24. Moll Nicolas (Lambermont)
25. Moray Emilie (Boulevards)
26. Mouhtadi Jabrane (Hodimont Est)
27. Mustaf Ibrow Ibrahim (Pres Javais)
28. Natalis Audrey (Ensival Bas)
29. Simsek Cennet (Hodimont Ouest)
30. Thilmany Anthony (Gerardchamps)
31. Timmermans Shun (Petit-Rechain)
32. Tostain Delhia (Hodimont Est)
33. Van Ruymbeke Zoé (Heusy)
34. Wiliquet Lisa (Stembert Haut)
35. Zouzoula Mohamed (Abattoir)

Bon travail à tous !

INFOS
Service de la Jeunesse • Tél. : 087/32 52 11

Les enfants riverains et promeneurs peuvent d'ores et déjà profiter des jeux à bascule installés par la Commission Consultative Communale de la Famille, quai Jules Cerexhe.

Toute question ou suggestion concernant la famille peuvent être communiquées au 087/32 52 99.

JARDINS SANS PESTICIDES

La fin de l'hiver approche et tous ceux qui ont la chance de posséder un jardin aspirent à cette nouvelle période printanière qui permettra de renouer des liens avec la terre.

Depuis toujours l'homme a appris à cultiver la terre sans l'aide des pesticides et l'agriculture biologique les a rejetés avec succès.

Pourtant, bon nombre de jardin sont devenus des pièges mortels pour les animaux, empoisonnés par ces produits « miracle » censés nous débarrasser des « nuisibles ».

Parmi toutes nos bonnes résolutions pour cette année 2010, année de la biodiversité, faisons une fleur à la nature, déclarons notre jardin zéro pesticide pour notre santé et celle de la terre !

Vous voulez un jardin vivant, sans pesticides ? Du 20 au 30 mars, la région Wallonne propose des activités et alternatives. Pour en savoir plus, visitez leur site : http://www.semainesanspesticides.be/index.php

Le PCDN de la Ville de Verviers est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous propose cette année deux visites de jardins.

INFOS

Coordination du PCDN
087/ 327575
Daniel Wilket
Responsable du Groupe
« Jardin nature admise » :
087/31 27 59

PROPRETE PUBLIQUE

Nous continuons malheureusement de constater la présence, sur les trottoirs ou la voirie, de sacs poubelles (verts Ville de Verviers, bleus PMC) ou de colis papiers-cartons en dehors des jours et heures prévus pour le ramassage.

Pour rappel, les sacs et/ou colis peuvent être déposés :

- **la veille** du jour de la collecte, **mais PAS avant 18h**
- **ou le jour même** de la collecte, au plus tard **pour 6h le matin**.

Pour ce qui concerne les sacs ou colis avec **« une main rouge »**, ceux-ci n'ont pas été ramassés par le collecteur à la suite d'une **erreur de tri**. Vous êtes invités à rentrer votre sac, le trier et le ressortir à la collecte suivante.

Pour connaître le jour de passage du collecteur (zone 1 ou zone 2) ou obtenir tout autre renseignement quant au tri des déchets (comment éliminer tel ou tel déchet…), n'hésitez pas à contacter le **Service Environnement de la Ville de Verviers au 087/32 75 57 ou par mail : environnement@verviers.be.**

Merci de respecter ces horaires. Ainsi nous améliorerons notre cadre de vie.

VERVIERS AGIT POUR LA BIODIVERSITE

2010 a été déclarée « Année de la Biodiversité » par les Nations Unies. Les scientifiques tirent la sonnette d'alarme : grand nombre d'espèces disparaissent chaque jour à cause de notre façon de vivre. Il est urgent d'agir, chacun à son échelle.

Chaque espèce animale ou végétale a sa place et contribue à l'équilibre de notre propre milieu de vie. Lorsqu'un maillon disparaît, c'est tout un ensemble qui lui est associé qui disparaît aussi. La qualité de notre environnement ne peut continuer à régresser. Toute cette vie parallèle est aussi nécessaire à l'homme pour sa santé physique et morale.

Pour agir ensemble, la Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement de la Région wallonne invite les communes dans sa campagne « Biodiversité52 », afin de mettre sur pied des actions concrètes de protection, de restauration et de sensibilisation sur divers biotopes et sur des populations ciblées d'animaux et de végétaux.

Les actions du PCDN

Le Plan Communal de Développement de la Nature de la Ville de Verviers, vous propose quelques animations tout au long de cette année : restauration de verger, de mares, découverte des milieux humides, de jardins naturels, création et gestion de divers biotopes...

Et le 8 mai, une grande journée de la biodiversité, organisée en collaboration avec Nature et Progrès, réunira en centre-ville des associations naturalistes et des producteurs respectueux de l'environnement, afin de décliner les différentes facettes de la biodiversité.

INFOS

PCDN
Tél. : 087/32 75 75 ou
pcdn@verviers.be

Retrouvez également ces informations dans « Le P'tit Guide du PCDN »

(diffusion tous les 2 mois, sur demande).

« HE ! CHANGES » UN PROJET POUR AMELIORER LES LIENS SOCIAUX

Toujours dans la volonté du service « Défis-Vesdre » de promouvoir la Diversité, nous lançons, en collaboration avec le PAC (Présence et Actions Culturelles) de Verviers le projet « Hé ! Changes ».

Celui-ci est entièrement subsidié par la Fondation Roi Baudouin. Il a pour but d'améliorer les liens sociaux intra et inter quartiers autour d'un projet fédérateur et il s'adresse prioritairement au public accompagné par Défis-Vesdre, à celui des quartiers d'Hodimont et Préjavais, mais nous restons ouverts à d'autres demandes. Les résultats attendus sont quatre fresques sur les thèmes précités (liens sociaux, liens intergénérationnels, diversité…) Elles seront exposées dans différents lieux.

INFOS : PAC • Tel : 087/ 33 75 33
Défis-Vesdre • Rue Lucien Defays 10 • Tél : 087/ 65 24 74.

CONCERT CLASSIQUE **GRATUIT** A ST-REMACLE LE 7 AVRIL

L'an dernier, à l'occasion de la Fête nationale belge, l'Oxfordshire Schools' Senior Orchestra s'était arrêté à Verviers lors de sa tournée européenne, pour le plus grand plaisir de quelque 400 spectateurs.

Etant donné l'accueil particulièrement chaleureux qui a été réservé à ces jeunes étudiants des collèges de la région d'Oxford, les organisateurs ont décidé d'offrir à nouveau aux verviétois un concert de musique classique exécuté par des jeunes de 15 à 18 ans.
Cette fois, c'est le « Brighton & Hove Youth Philharmonia » qui se produira. Brighton et Hove sont deux ville proches l'une de l'autre, situées sur la côte sud de l'Angleterre.

L'orchestre, composé d'une septantaine de jeunes musiciens, est d'un niveau équivalent à celui de l'an dernier. Tous les mélomanes se réjouiront donc de cet événement musical de qualité, qui, de surcroît et à titre exceptionnel pour Verviers, sera gratuit.

Le programme musical n'est pas encore fixé.

Concert de Musique classique
A l'**église Saint-Remacle** de Verviers
Le **mercredi 7 avril** à **20 heures**
Entrée libre.

INFOS : Service de la Culture • Tél. : 087/32 52 70

AGENDA

BOUGER, SE CULTIVER, S'AMUSER, SE BALADER…

CONCERTS et SPECTACLES

Jeudi 11 mars à 20h	« La société des loisirs » par le Théâtre de la Toison d'or	Espace Duesberg	087/39 30 30
Vendredi 12 mars à 20h	Variétés « Eclats de voix » par Antoni Sykopoulos	Espace Duesberg	087/39 30 30
Samedi 13 mars à 20h	« Zetti Brice-Show », cabaret transformiste	Grand Théâtre	087/39 30 30
Dimanche 14 mars à 11h	Bernard Lange (flûte), Daniel Thonnard (piano)	Foyer du Grand Théâtre	087/39 49 89
Mercredi 17 mars à 20h	Nouveau spectacle des Frères Taloche	Grand Théâtre	087/39 30 30
Vendredi 19 mars à 20h30	Hot Pepper Jazz Band	Foyer du Grand Théâtre	087/39 30 30
Dimanche 28 mars à 11h	Trio d'Anches	Foyer du Grand Théâtre	087/39 49 89
Mardi 30 mars à 20h	« Antigone » de Sophocle, coproduction	Espace Duesberg	087/39 30 30
Jeudi 1er avril à 20h	Natasha St Pier	Grand Théâtre	087/39 30 30
Vendredi 2 avril à 20h	« Tag » par la Cie Les Daltoniens	Espace Duesberg	087/39 30 30
Vendredi 2 avril à 20h	« Autour des années 60 »	Grand Théâtre	087/39 30 30
Jeudi 22 avril à 20h	« Chatroom » Théâtre de Poche	Grand Théâtre	087/39 30 30
Vendredi 23 avril à 20h30	Echoes of Swing	Foyer du Grand Théâtre	087/39 30 30
Vendredi 30 avril à 20h	« Joyeuses Pâques » de Jean Poiret	Grand Théâtre	087/39 30 30
Sam. 8 mai à 20h et dim. 9 mai à 16h	Gala de danse du Conservatoire	Espace Duesberg	087/39 49 89
Sam. 8 mai à 20h et dim. 9 mai à 17h	Requiem de Mozart	Grand Théâtre	087/39 30 30
Lundi 17 mai à 20h	Restos du Cœur Tour	Grand Théâtre	087/39 30 30

RENCONTRES, FESTIVALS, EXPOS et CULTURE

Du 1er mars au 10 avril	Festival de Guitare	Spirit of 66	087/76 32 71
Du 22 au 26 mars	Festival « Verviers Au Film de l'Eau »	Espace Duesberg CinépointCom	087/32 53 20
Samedi 20 mars à 9h	Symposium H2O	CTLM	087/32 75 55
Dimanche 28 mars	Portes ouvertes Royale Jeunesse Philatélique	Foyer St Joseph	087/32 52 70
Mercredi 14 avril de 9h30 à 16h	Rencontres pour l'Emploi	Athénée Thil Lorrain	087/32 75 65
Du 19 avril au 18 juin	Exposition : Water l'Eau	CTLM	087/30 79 20
Dimanche 2 mai à 15h	La Façade de la Maison Delcour + animation pédagogique	Musée des Beaux-Arts et de la Céramique	087/33 16 95
Dimanche 6 juin à 15h	Collection permanente de gravures liégeoises + atelier ouvert à tous, petits et grands	Musée des Beaux-Arts et de la Céramique	087/33 16 95

SPORTS, LOISIRS et NATURE

Dimanche 14 mars à 14h	Visite guidée de l'AGAV « De Notre-Dame à St Antoine »	Départ devant l'église N-D, place du Martyr à 14h	0486/84 99 37
Samedi 27 mars de 20h30 à 21h30	« Eteignez les lumières » sensibilisation à la lutte contre le chgt climatique	Chez vous	087/32 75 57
Samedi 24 avril de 9h à 12h30	Opération Rivières propres	RDV : parking des Récollets. Inscriptions préalables. environnement@verviers.be	087/32 75 57
Samedi 3 avril à 15h	Chasse aux œufs	Parc de l'Harmonie	087/32 53 16
Lundi 5 avril	Grande Brocante de Pâques	Centre ville	087/32 53 16
Samedi 8 mai	Journée de la Biodiversité	Centre ville	087/32 75 75
Dimanche 9 mai à 14h	Visite guidée de l'AGAV : « Ensival »	Départ : Ancien Hôtel de Ville à 14h	087/31 14 83
Samedi 22 et dimanche 23 mai	Tournoi de Football de la Maison Verviétoise des Sports	Terrains de Panorama, Heusy, Stembert, Lambermont et Bielmont	087/32 52 96
Dimanche 6 juin de 10h à 18h	La Ferme au Château	Domaine des Tourelles à Petit-Rechain	087/32 53 16
Dimanche 6 juin	FIDEA Moutainbike Cup	Hall du Paire	08732 52 96

RETROUVEZ L'AGENDA DE LA VILLE DE VERVIERS SUR : WWW.VERVIERS.BE

Canal V • Magazine d'information de la Ville de Verviers • 29.000 exemplaires toutes-boîtes • 4 numéros par an • Prochain numéro : juin 2010
Coordination & rédaction : Nadine Romieu - Editeur Responsable : Collège communal, 55 Place du Marché, 4800 Verviers • Graphisme et impression : Héroufosse Communication